



Code de conduite des partenaires de TRIAL International

TRIAL International œuvre à garantir que les responsables de crimes internationaux – qu'il s'agisse d'individus, d'entreprises ou d'États – répondent de leurs actes. À cette fin, elle accompagne les victimes dans leur quête de justice devant des juridictions nationales et internationales, et collabore étroitement avec elles ainsi qu'avec un réseau de partenaires qui ont la même vision – dont des acteurs/trices locaux/ales et internationaux/ales – afin de partager ses connaissances, de gagner en expérience et de contribuer à la lutte collective contre l'impunité.

Dans le cadre de sa mission, voici les valeurs qui sont promues.

A. Dignité humaine et respect de la diversité

TRIAL International estime que tous les êtres humains sont égaux en dignité et en droits. Cela s'applique évidemment aux victimes que nous accompagnons pour obtenir justice. C'est aussi vrai pour les relations qui nous lient les uns aux autres, à nos partenaires et à nos parties intéressées. Cette conviction nous pousse à faire preuve de gentillesse et d'empathie, et à répugner les injustices. TRIAL International attache de l'importance à la diversité et traite tous les individus avec respect et dignité. Elle collabore efficacement avec des parties intéressées venues de divers horizons, indépendamment de leur âge, de leur genre, de leur culture ou de leur religion.

B. Justice et redevabilité

La justice est constitutive de notre identité. Ce n'est pas seulement un concept juridique, c'est une valeur que nous nous engageons à défendre au quotidien. Nous sommes convaincus que l'obligation pour les auteurs/trices de crimes internationaux de répondre de leurs actes n'est pas seulement nécessaire, mais aussi possible. Si nous réclamons que ces personnes aient à rendre des comptes, nous sommes conscient/e/s que nous sommes nous-mêmes redevables, tout d'abord envers les victimes que nous aidons, mais aussi envers les sociétés et les environnements dans lesquels nous intervenons, ainsi qu'à nos donateurs.

C. Engagement à travailler avec et pour les victimes

Nous intervenons dans des situations compliquées, caractérisées par la violence et la souffrance. Cela demande parfois du courage et de la résilience pour mener notre mission, mais nous savons que les victimes en font bien davantage preuve. C'est de leur détresse que nous tirons la force de continuer, et c'est à elles que nous nous dévouons avant tout. Nous nous engageons ainsi à accorder la priorité à leurs intérêts et leurs points de vue dans tous les aspects de notre travail. TRIAL International intervient dans le respect des protocoles de confidentialité les plus stricts et remplit pleinement ses obligations juridiques professionnelles et le code de déontologie. Par ailleurs, elle met toujours les victimes et leurs familles au cœur de sa mission, en donnant la priorité à leurs intérêts et leurs besoins.

Les personnes, les avocat/e/s, les consultant/e/s, les organisations ou autres entités qui – par le biais d'un contrat ou d'un protocole d'accord – mettent en œuvre les activités de l'Organisation ou coopèrent avec elles d'une autre façon en vue de promouvoir des objectifs communs (« les partenaires »), contribuent à faire valoir ces valeurs et doivent veiller à agir dans le respect de ces valeurs, à la fois dans le cadre professionnel et dans les aspects de la sphère privée qui influencent le domaine professionnel.

Le présent Code de conduite (« Code ») décrit l'attitude et le comportement que TRIAL International attend de ses partenaires en Suisse et à l'étranger. Les partenaires s'engagent à respecter le Code et à veiller à ce que leur personnel et leurs sous-traitant/e/s fassent de même, et à agir en conséquence. Tout acte contraire au Code pourra entraîner un examen des faits et la prise de mesures pour non-observation des obligations contractuelles ou d'autres mesures.

* * *

Déclaration des partenaires

En signant le présent Code, nous, partenaires de TRIAL International, adoptons pleinement les comportements suivants.

Respect

- Nous accordons de l'importance aux droits, aux différences et à la dignité de chacun, que nous respectons.
- Nous sommes attaché/e/s et nous conformons à la loi.
- Nous soutenons l'égalité des opportunités, nous tenons respectueusement compte des différents milieux et disciplines, et nous intégrons la diversité dans notre travail.
- Nous veillons à utiliser un langage précis et respectueux dans toutes nos communications.

Discrimination et harcèlement

- Nous ne pratiquons, n'approuvons, ne facilitons et ne collaborons avec aucune forme de discrimination fondée sur la couleur de peau, la religion ou les croyances, le genre, l'expression de genre ou l'apparence physique, l'âge, l'origine nationale, le handicap, l'état civil ou l'orientation sexuelle.
- Nous soutenons une politique de tolérance zéro face au harcèlement ou à l'intimidation sous quelque forme que ce soit.
- Le harcèlement sexuel sous toutes ses formes n'est pas toléré.

Sûreté, sécurité et bien-être

- La sûreté et la sécurité ont une importance cruciale dans tout ce que nous faisons.
- Nous restons à l'affût de toute menace potentielle afin d'éviter tout risque injustifié pour nous, nos employés ou toute personne avec qui nous travaillons, et nous nous abstenons de tout acte qui pourrait mettre ceux-ci ou d'autres personnes en danger.
- Nous œuvrons à maintenir un équilibre sain entre activité professionnelle et vie privée, et nous prenons des mesures pour garantir un environnement de travail sûr et sain.

Victimes

- Nous plaçons les victimes au cœur de toutes nos réflexions et actions.

- Nous fournissons des services aux victimes uniquement dans un contexte de relation professionnelle basée sur un consentement valide et informé.
- Nous fournissons des services et nous nous présentons comme compétent/e/s uniquement dans les limites de notre éducation, de notre formation, de nos autorisations, de nos certifications, de notre expérience supervisée ou d'une autre expérience professionnelle pertinente.
- Lorsque nous fournissons aux victimes des services, notamment juridiques, payés par TRIAL International, nous ne demandons, directement ou indirectement, aucune rémunération ou autre type de faveur aux victimes.
- Nous comprenons la culture et sa fonction dans les comportements et les sociétés humaines, en reconnaissant les forces de chaque culture. Nous devons avoir une connaissance de base de la culture des victimes et être capables de démontrer des compétences dans la prestation de services en tenant compte de leur culture et des différences entre les personnes et les groupes culturels.

Confidentialité

- Nous traitons des informations et données confidentielles qui ont besoin d'être correctement protégées, et nous restons toujours soucieux des exigences en matière de confidentialité et de protection des données dans le cadre du traitement de données sensibles.
- Nous respectons toutes les parties et veillons à ce qu'elles comprennent leurs obligations quant aux informations confidentielles dans le cadre de nos relations professionnelles.
- Nous donnons aux victimes un accès raisonnable à leurs informations enregistrées et prenons des mesures pour protéger l'anonymat d'autres personnes identifiées ou évoquées dans ces enregistrements.

Comportement en public

- Nous savons que même en privé, nos actions et déclarations peuvent susciter l'intérêt du public et avoir des répercussions imprévues.
- Nous ne formulons aucune accusation infondée ou fausse, ne répandons aucune rumeur et ne faisons aucun commentaire provocateur.
- Nous tenons compte de notre collaboration avec TRIAL International dans le cadre de notre communication, en particulier sur Internet et les réseaux sociaux, et nous faisons preuve de prudence lorsque nous exprimons des opinions en public à propos de TRIAL International ou de ses activités.

Ressources financières et matériel

- Nous employons les ressources et les actifs de TRIAL International conformément aux accords contractuels et aux dispositions légales pour assurer un usage légal, économique et efficient des fonds qui nous sont confiés, afin de parvenir aux objectifs approuvés.
- Nous utilisons le matériel qui nous est confié uniquement à des fins professionnelles.
- Nous nous servons du logo de TRIAL International ou faisons référence au soutien fourni par l'Organisation uniquement dans un cadre préétabli ou avec l'approbation spécifique de TRIAL International.

Conflit d'intérêts, fraude et corruption

- Nous cherchons activement à éviter tout conflit d'intérêts interférant avec l'exercice de la discréction professionnelle et d'un jugement impartial.
- Si un conflit d'intérêts réel ou supposé est inévitable, nous en informons TRIAL International immédiatement.

- Nous ne participons pas, ne donnons pas notre accord et ne nous associons pas à la fraude et à la corruption.
- Nous ne sollicitons ni n'acceptons de cadeaux, d'invitations ou d'autres faveurs susceptibles de nous accorder ou d'accorder à des tiers des avantages matériels ou immatériels injustifiés et de nuire à notre intégrité, ou de restreindre notre capacité d'action ou de jugement.

* * *

Conformité

Notre position quant aux droits humains implique de signaler sans délai les conduites contraires au Code, ses valeurs ou la loi, même lorsque les faits ou la situation ne sont pas totalement clairs.

Tous les signalements de mauvaise conduite seront pris au sérieux et traités de façon confidentielle, dans le cadre d'une enquête minutieuse et juste.

Si vous avez des questions sur le Code ou son application dans certaines situations, ou si vous avez connaissance d'une violation du Code ou soupçonnez un tel agissement, contactez votre interlocuteur/trice à TRIAL International, ou faites un signalement si nécessaire à compliance@trialinternational.org.

Date et lieu :

Prénom et nom du/de la représentant/e mandaté/e par le partenaire :

Signature :